

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 décembre 2021

Secrétaire de séance : Sandrine BRONNER

Présents : Jean-Pierre ARRAGON, Sandrine BRONNER, Arnaud CURNILLON, Julie DELOT, Bernard GALLION, Nadine GROBOZ, David GUICHON, Joëlle PENIN, Aline PIOTELAT, Fabrice CHIVAL, Gérard GROBOZ, Patrick DEMERS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Karine FLECHON à Patrick DEMERS
Jean-Paul NEVEU à Jean Pierre ARRAGON
Claude BREVET à Fabrice CHIVAL

- ✓ Le compte rendu du dernier CM du 05 Novembre 2021 est approuvé.
- ✓ M. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour les tarifs du camping.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **Délibérations :**

1 – Plateforme de dématérialisation des marchés publics et concessions :

Le Département de l'Ain s'est positionné comme fédérateur dans la mise en place d'une plateforme multi-entités de dématérialisation des marchés publics et des concessions sur le territoire départemental.

Il a ainsi décidé la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions pour les communes de l'Ain, leurs établissements publics et les bailleurs sociaux.

Ladite solution permet notamment :

- D'envoyer les publicités au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- De mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises,
- De recevoir et de décrypter des offres électroniques,
- D'avoir accès à une messagerie sécurisée,
- De publier les données essentielles des marchés publics.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité moins un vote blanc.

2 – Tarifs camping de la Raza et décision modificative Budget Camping

La commission camping fait une proposition des tarifs 2022. Cf annexe 1. Une légère augmentation est prévue sur l'ensemble des locatifs y compris pour les résidents.

• **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 concernant le Budget camping**

Une somme de 30 000 € prévue au compte 6521 (Déficit des budgets annexes à caractère administratif) du Budget Principal sera virée au Budget Camping pour faire face aux dépenses imprévues de fin de contrat de la régisseuse et de fonctionnement (fuite d'eau). Le reliquat sera reversé au budget 2022 afin de poursuivre les travaux de rénovation engagés sur les chalets.

Section de Fonctionnement – Recettes	
COMPTE 60611 (dépenses imprévues de fonctionnement)	28 365 €
COMPTE 6413 (dépenses imprévues de fonctionnement)	1 635 €
COMPTE 7552 (Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif)	30 000 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité moins un vote blanc.

3 – Entreprise EUROTANDEM :

La société Eurotandem, fabricant de matériel pour l'agroalimentaire, s'installe sur la zone des Mavauvres.

La convention entre GBA (Grand Bourg Agglomération) et la commune devra être vérifiée avant signature, notamment concernant les taxes d'aménagement et foncière.

4 – Référentiel M57 :

Afin de permettre aux secrétaires de mairie de bénéficier de formations à l'utilisation du nouveau logiciel, le référentiel M57 ne sera appliqué qu'en janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins un vote blanc

✓ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

- Personnel communal :

- Mme GALLET Angélique, faisant fonction d'ATSEM à l'école, fait une demande de CDI. Sa demande est étudiée par le conseil. Son contrat se terminant en mai 2022, le possible passage en CDI pourra se faire à ce moment-là. Le conseil demande que Mme GALLET passe son concours d'ATSEM pour régulariser son poste.
- Mr THOLAS demande l'autorisation d'accueillir un stagiaire dans le cadre du stage obligatoire de 3ème. Le conseil donne son accord.

- Commission communication, info et internet :

- Le bulletin municipal est en cours de fabrication. La commission info et internet demande à rajouter quelques pages supplémentaires au vu d'un nombre plus important d'articles.
- L'association RECAM demande une ligne budgétaire pour des travaux de rénovation du patrimoine. Tombe de Mr VAILLANT, Cascade, Lavoir de Sancier. Le conseil demande des devis afin de connaître le chiffrage à inscrire.

- Commission travaux et voirie :

- La municipalité organisera très prochainement une réunion avec l'ensemble des agriculteurs afin de prendre connaissance de leurs besoins en travaux et divers.
- Mme GROBOZ se renseigne sur l'installation d'un panneau lumineux indiquant l'arrêt de car de Sancier. Plusieurs instances sont concernées, département, Agglo et commune. Les travaux doivent donc se faire en accord avec les différentes parties. Un arrêt de car aux Oeures est également envisagé.

- CŒUR DE VILLAGE :

- Plusieurs réunions ont eu lieu concernant la restructuration du cœur de village et les aménagements de la RD52. D'autres rendez-vous sont pris pour entériner les premières pistes de réflexion.

✓ INFOS DIVERSES :

- Mr CHIVAL en charge du dossier « assurance » nous expose les différentes options des deux assureurs qu'il a sollicité : SMALC et GROUPAMA. Le conseil demande une vérification des clauses du contrat avant de valider la signature du contrat.
- Des élus ont rencontré le commercial de la société LOOMIS, pour l'implantation d'un DAB. Les frais d'installation et de fonctionnement sont trop élevés pour la commune. Le conseil ne valide pas cette installation.
- Mrs GALLION et ARRAGON ont de nouveau rencontré la société Rex Rotary concernant la gestion des contrats de location et de maintenance des photocopieurs. Deux photocopieurs (École et Agence Postale) gérés l'an dernier par la société MBI ont été remplacés par des matériels plus récents et moins coûteux dont la maintenance a été confiée à la société Rex Rotary. La reprise, par la société Rex Rotary, du dernier contrat MBI (Photocopieur Mairie), est encore trop onéreuse étant donnée la durée de rachat du contrat. La société Rex Rotary propose, dans le cadre des accords passés avec la Mairie, la fourniture d'un photocopieur en remplacement du photocopieur MBI sans coût supplémentaire, le loyer étant intégralement pris en charge pour les 7 trimestres de contrat restant.
- Aux Jardins de l'Egratay, un propriétaire a installé une place de parking sur sa parcelle avec sortie sur voie privée. L'association des propriétaires doit se réunir afin de valider ou non la sortie sur la voie publique. Une taxe de parking devra alors être mise en place par la municipalité.
- Mr CHIVAL avait demandé un devis pour installer un filet pare-ballon d'une hauteur supplémentaire sur les terrains de tennis. Le conseil rejette ce devis jugé trop élevé.
- L'appartement T3 situé au-dessus de la mairie a déjà été reloué.
- À la suite de la crise sanitaire, le repas des Aînés de ce 12 décembre a dû être annulé. La formule à emporter de l'an passé sera de nouveau proposée en janvier 2022 à l'ensemble des personnes de plus de 72 ans.
- L'association paroissiale demande une subvention de 150€. Le conseil demande à savoir quel est leur besoin spécifique avant d'octroyer ou non cette subvention.
- Mme BONIN, famille d'accueil sur la commune depuis de nombreuses années, se verra remettre la médaille de l'ordre National du mérite demandée par l'un de ses anciens protégés.
- Le sapin de Noël installé en face de la mairie a été généreusement offert par un habitant de la commune

✓ Prochaines dates :

- Conseil Municipal : Le 07 janvier 2022
- Cérémonie des vœux : le 9 janvier 2022 selon la situation sanitaire.
- Commission budget le 21 décembre.
- Rencontre avec les agriculteurs le 28 décembre.